

**PROCES-VERBAL N°6 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 SEPTEMBRE 2022 A 18H A LA MAIRIE**

Nombre de Conseillers en exercice 14 - Présents 12 - Votants 14

L'an deux mille vingt-deux, le 09 Septembre à dix-huit heures à la Mairie, le Conseil Municipal de Nercillac, dûment convoqué le 5 Septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. DUPONT Bernard, Maire.

Etaient Présents :

Mr DUPONT, Mme GORGAS, Mrs GALLARD, FUSEAU, Mmes DELHOUMEAU, DELMON, MANGEARD, NEOLIER, RANSON, Mrs LA SOUDIERE, LESPINARD, PAILLAT,

Excusés : Mme DARMAILLAC a donné pouvoir à Mme DELHOUMEAU, Mr PONTCHARRAUD a donné pouvoir à M. FUSEAU

Ordre du Jour :

- . Grand Cognac Révision de l'attribution de compensation dans le cadre du PLU
- . Exonération Taxe Foncière Bâti sur les constructions nouvelles
- . Salle polyvalente Devis chauffage et plafond
- . Aménagement du Parking Rue de Cognac Etude des propositions
- . Ecole Devis plantations dans les cours
- . Lotissement Champs du Moulin suivi du dossier
- . Aménagement de Bourg Compte rendu du diagnostic
- . Eclairage Public Révision des horaires
- . Budget Décisions Modificatives
- . Informations Diverses

Monsieur le Maire déclare la séance à 18h.

► **APPROBATION DU COMPTE RENDU N°5 DE LA RÉUNION DU 24 JUIN 2022**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

► **NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme DELHOUMEAU est nommée secrétaire de séance.

► **GRAND COGNAC REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

M. le Maire donne lecture du rapport d'évaluation n°9 de la CLECT, en date du 31 août 2022, portant révision de l'attribution de compensation dans le cadre du PLU, qui s'élève à :

Attribution de compensation provisoire 2022 (D2022-29)	Montant de la révision proposée	Attribution de compensation après transfert (2022)
23 983.20 €	-28 143.19 €	- 4 159.99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la révision de l'attribution de compensation autorise le Maire à régulariser le montant de la révision au titre de l'exercice 2022, qui sera effective à compter de l'exercice 2023, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

► **EXONÉRATION TAXE FONCIÈRE BATI SUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES**

La délibération n°2022.06.14 est retirée. Le conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50 % de la base imposable pendant 2 ans suivant l'achèvement des travaux en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

► **SALLE POLYVALENTE DEVIS CHAUFFAGE ET PLAFOND**

Suite aux études thermique et acoustique, M. le Maire présente les devis, chauffage : 41 282 € - Isolation 52 643 €, Le conseil municipal décide de réaliser les travaux à partir de janvier 2023.

► **AMENAGEMENT DU PARKING RUE DE COGNAC ETUDE DES PROPOSITIONS**

Présentation des projets, dossier à continuer à travailler par chaque conseiller, observations à remettre au secrétariat en début de semaine 37.

► **ECOLE DEVIS PLANTATIONS DANS LES COURS**

Présentation des devis, validation des plantations des arbres et résine dans les cours et parking. A revoir système de drainage et bandes entre les arbres.

► **LOTISSEMENT CHAMPS DU MOULIN SUIVI DU DOSSIER**

Présentation de la nouvelle estimation des travaux, dossier en cours.

► **AMENAGEMENT DE BOURG COMPTE RENDU DU DIAGNOSTIC**

Présentation du diagnostic.

► **ECLAIRAGE PUBLIC REVISION DES HORAIRES**

Afin de réaliser des économies d'énergie, le conseil municipal décide de modifier à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2022, les horaires d'éclairage public :

	<u>ETE</u>	<u>HIVER</u>
MATIN	6H30	6H30
SOIR	21H	21H

Actuellement, 7 lampadaires sont équipés de lampes led, demande d'étude financière à déposer auprès du SDEG pour équiper tous les lampadaires en led.

► **DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET**

SALLE POLYVALENTE – chauffage et isolation : + 28 000 €

ECOLE – Travaux Bâtiment : + 3 400 €

ECOLE - Plantations : + 6 200 €

► **INFORMATIONS DIVERSES**

Dans le cadre des économies d'énergie, il est envisagé de faire un diagnostic sur tous les bâtiments, éclairage et isolation. Prévoir également l'installation de programmeurs pour le chauffage sur l'ensemble des bâtiments à l'Ecole.

Buanderie à l'Ecole : présentation d'un devis pour poser une alarme, avis défavorable, prévoir un verrou.

Travaux ligne haute tension à compter du 27.09.2022 information à communiquer aux agriculteurs.

Citerne Incendie à La Brissonnerie, toujours en attente de signature des ayants droits de la succession famille TRICOIRE.

Association Melle La Frétille : mise à disposition de la salle des fêtes gratuite pour stage de clown.

Liste des délibérations prises lors de la séance en annexe.

Levée de la séance à 20H

La Secrétaire de Séance,  
Monique DELHOUMEAU

Le Maire  
Bernard DUPONT